

SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES

TOUT CE QUI S'EST PASSÉ DANS NOTRE COMMUNE EN 2024, OU PRESQUE TOUT...

Bulletin Municipal année 2024

1

FELIZ CAFÉ

Lundi 29 Janvier à 20h
Salle municipale de St Félix

Soirée lecture

2

FELIZ CAFÉ

Dimanche 25 Février
Déjeuner/Concert
11h/15h30
POKE BOWL & Perles du Japon

Concert Julia Lümni
Pop, Chansons acoustiques

3

2024

Restauration possible au Félix Café dès 12h00

14h30

Salle des Rées - Tous publics

Cinéfacto
et une sélection de films internationaux

PROJECTION GRATUITE

4

5

tumultes
FESTIVAL

EXPERIENCES SONORES, Créations, Ateliers, Écoutes, Radio Live, Jeux, Spectacles, Concerts

3 & 4 MAI 2024

Centre Artistique du Village

PROJECTION - soirée à thème

6

7

8

CINÉ
Sous les Étoiles
à la tombée de la nuit

Infos pratiques www.parc-nat.com

9

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

10

ATELIERS NUMÉRIQUES
GRATUITS

ST FÉLIX DE PALLIÈRES
OCTOBRE 2024

Michaël PALOP vous accueille sur rendez-vous au 07 57 04 92 97 ou inscription auprès de votre Mairie

Mercredi 16h
découvrir l'assistance locale sur smartphone

11

Parc national
des Cévennes

12

SOMMAIRE

- 3 ÉDITO DU MAIRE
- 5 INFORMATIONS PRATIQUES
- 6 COMITÉS PARTICIPATIFS
- 8 LA MINE
- 9 ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- 10 PLAN LOCAL D'URBANISME
- 11 LES CHEMINS RURAUX
- 12 PARC NATIONAL DES CÉVENNES
- 13 CHASSE AUX DÉPÔTS
- 14 LE FÉLIZ CAFÉ : BIENVENUE CHEZ VOUS
- 17 PRODUITS LOCAUX, PETITE RESTAURATION ET CONVIVIALITÉ
- 19 DES ARBRES ET DES FERMES
- 20 ASSOCIATIONS
- 22 COOPÉRATIVE
- 23 LE PERSIL DE CHEVAL REVIENT AU GALOP!
- 24 PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE DE DURFORT
- 26 L'ÉTAT DES COMPTES 2024
- 27 ÉTAT CIVIL ET AGENDA

ÉDITO DU MAIRE

Je veux tout d'abord vous souhaiter une excellente année 2025, riche de satisfactions pour vous-mêmes, vos proches, celles et ceux qui vous sont chers, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels, et bien évidemment associatifs.

Cet édito est aussi l'occasion de célébrer l'engagement associatif, l'engagement social et solidaire des citoyens et d'honorer l'implication de nombreux bénévoles qui se donnent sans compter, qui ont pour valeurs le don de soi, l'intérêt général, la poursuite d'objectifs communs, le travail d'équipe.

L'engagement bénévole, ne serait-ce pas là une façon d'humaniser une société qui s'individualise ?

C'est dans cet esprit que notre village a consacré des moyens importants à soutenir l'association Félix et Cie qui a su fédérer toutes les initiatives existantes dans le village. Les bénévoles n'attendent aucune reconnaissance particulière. Leur contribution se doit pourtant d'être valorisée. Ils sont les piliers indispensables du tissu communautaire. J'y suis comme maire mais aussi comme citoyen très attaché.

J'aimerais aussi célébrer la mémoire de ceux et celles qui nous ont quitté récemment : Jean-Claude Servièrre du Moulin d'Arnaud, Mme Los du Mas, Charles Desmeures, maire de Saint-Félix de 2000 à 2008, et Joop Van Helmond. Joop était avant tout un ami de longue date mais c'était un conseiller municipal qui comptait. Tout le village l'appréciait pour sa gentillesse, sa disponibilité et tout ce qu'il faisait pour le village. C'était un homme de culture, un communicant, un militant

politique et qui œuvrait pour la réussite du nouvel outil qu'est le Feliz Café. Il a gagné son pari. Merci Joop.

J'aimerais dire la bienvenue à tous les nouvelles et nouveaux Saint-Félicien(nes) qui nous rejoignent et espérer que d'autres en feront de même dans un avenir proche si nous leur offrons de quoi se loger. C'est un enjeu pour que notre village vive, reste ce qu'il est, un beau village fait de hameaux accueillants et tranquilles ; bienvenue aussi à une Française de plus dans notre village, Sophie... l'Écossaise, Saint-Félicienne depuis plus de 20 ans.

L'année 2024 a été l'avènement de notre marché des producteurs, initié par l'association Félix et Cie et porté par les producteurs qui, chaque mercredi, nous régalaient de leurs légumes, pèlardons, gâteaux, poissons, falafels, pains et frites maisons ; le tout autour du « Baravane » qui propose des boissons. Alors merci pour ce marché qui rencontre un énorme succès. Il redémarre le mercredi 19 février 2025.

Mais c'est également la réussite des activités du mercredi. On tape le carton, on joue aux boules, on organise des lotos et je sais qu'ils et elles ont encore des propositions pour de nouvelles activités.

2025 a bien démarré avec notre intégration dans le Parc National des Cévennes, attendu depuis plusieurs années. C'est une nouvelle image de marque qui fera rayonner notre village. Nous fêterons l'évènement au printemps avec nos amis de Vabres.

Et que dire de l'inauguration de notre Feliz Café le 1er février. Une inauguration officielle le matin, avec Bruno Weitz et l'équipe

municipale, chaleureuse avec beaucoup de monde : discours, visite et possession des lieux autour d'un verre de champagne. Mais quelle explosion de joie le soir avec la fête organisée par l'association Félix et Cie. Plusieurs centaines de personnes, de la musique, des lumières, des sculptures de feu. Une fête rare à Saint-Félix qui restera dans les mémoires. Merci à l'association.

Faire les vœux pour une équipe municipale c'est d'abord faire un bilan de ce qu'il s'est passé en 2024. Alors je ne suis pas le mieux placé puisque Bruno était le maire et m'a demandé de prendre le relais fin 2024. Mais c'est aussi se projeter sur l'année 2025. Pour le PLU, c'est la dernière ligne droite. Il devrait être présenté au printemps, soumis puis voté par le conseil municipal. Pour la mine deux grandes étapes de dépollution sont derrière nous : les Haldes et l'Issart. Restent la Gravouillère et la mine Joseph. Nous envisageons la création d'un petit champ photovoltaïque sur les terres dépolluées de l'Issart mais à cette étape ce n'est qu'un projet.

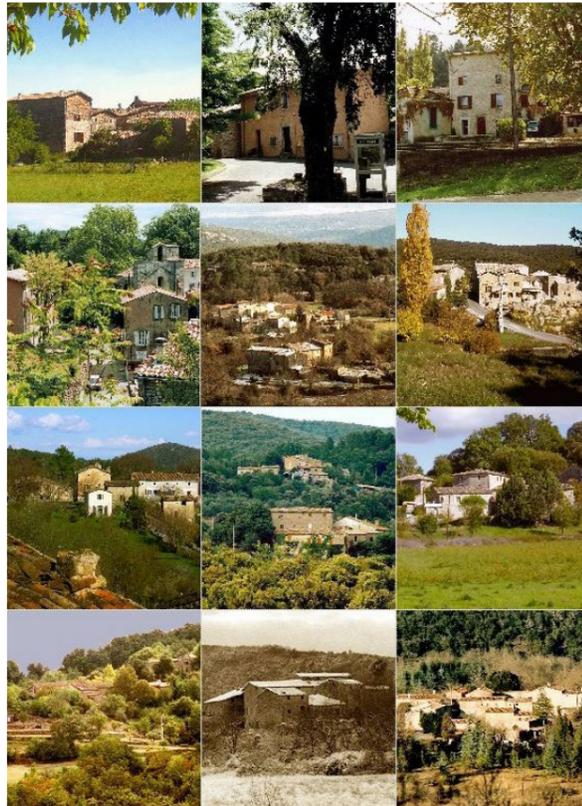
Cette année, nous relancerons les commissions notamment l'environnement et l'agriculture. La communication fonctionne et a élaboré ce journal. Je remercie Ludovic Gonty, Hélène Le Gallic, Pierre Pilatte, Sylvie Raymond, le comité de rédaction de cette édition.

Je vous réitère mes vœux au nom du conseil municipal, des vœux de bonheur, de santé.

Michel Sala



Blason de Saint-Félix-de-Pallières
D'azur au lévrier rampant d'argent, colleté de gueules et bouclé d'or



saintfelixdepallieres.fr

WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

INFORMATIONS PRATIQUES



Horaires de la mairie

Lundi 14h-18h
Mardi 8h-12h
Mercredi 8h-12h
Jeudi 14h-18h
Vendredi 8h-12h



Téléphone

04 66 61 64 45



Mail de la mairie

contact@saintfelixdepallieres.fr



Location de salle

En 2025, il est à nouveau possible de louer la salle polyvalente aux particuliers (voir les conditions sur le site www.saintfelixdepallieres.fr)

Différentes activités y sont proposées tout au long de l'année :

- Lundi de 18h à 19h et vendredi de 10h à 11h : cours d'étirements avec Valérie Kaup
- Mardi de 10h à 11h : cours de Taiji Quan avancé avec Brigitte Cachot.
- Jeudi de 10h à 11h : cours de Qi Gong avec Brigitte Cachot.
- Jeudi de 11h à 12h : cours de Taiji Quan avec Brigitte Cachot.



Tri des déchets

Ramassage des encombrants : 2ème lundi du mois, inscription au secrétariat de mairie.

Petit rappel : Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir des choses suivantes : Meubles, appareils ménagers. Nous vous rappelons que l'aide d'une personne est requise quand l'objet à enlever est lourd.

Les sacs jaunes mis à disposition par la communauté de communes sont à retirer en mairie ainsi que la carte vous permettant d'accéder aux déchetteries.

Aire de compostage

Vous avez la possibilité de stocker feuilles mortes, branches en contrebas du cimetière. Cette aire de compostage est dédiée aux seuls particuliers. Les professionnels doivent toujours utiliser les déchetteries. Afin que ce service perdure, veillez à l'utiliser à bon escient (pas d'étalement, uniquement des végétaux)



Elections

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous inscrire sur les listes électorales, soit en vous présentant à la mairie muni d'un justificatif de domicile et d'identité, soit en ligne sur le site du service public.

COMITÉS PARTICIPATIFS

Les Comités Participatifs extra-municipaux ont été créés courant octobre 2020. L'idée qui préside à ces comités est d'ouvrir la réflexion, l'action municipale aux idées et savoir-faire d'habitant.e.s non élu.e.s. Ils leur permettent de s'impliquer à leurs côtés dans la vie locale.

Ces comités sont ouverts à tous les habitants de notre village.

Ils sont présidés par une ou un élu.e :

- Agriculture: Marie Loubier
loubiermarie@outlook.fr
- Environnement: Isabelle Fontaine
isafontaine57@ik.me
- Communication: Pierre Pilatte
p.pilatte@orange.fr

N'hésitez pas à les contacter!

Vous trouverez plus d'informations sur l'objet de chacun d'eux ainsi que la charte de leur fonctionnement sur le site de notre village saintfelixdepallieres.fr, rubrique «le projet municipal».

Par ailleurs dans ce journal, vous retrouverez leurs actualités et les projets en cours.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Cette année encore, la commission environnement a été peu active.

Pas de retour d'ailleurs concernant l'appel aux personnes motivées pour réfléchir sur le sujet...

Pourtant à l'heure actuelle, chaque geste que nous faisons, chaque action que nous menons, chaque objet de consommation nous ramène à ce sujet... vaste donc.

Pour 2025, deux projets que nous tâcherons de mener à terme cette fois :

- faire intervenir une personne pour une sensibilisation sur l'impact environnemental du numérique. C'est un sujet encore peu abordé, voire méconnu et qui mérite qu'on s'y intéresse, afin d'utiliser nos outils numériques de manière raisonnée.
- Par ailleurs, et bien que cela ne paraisse à priori pas indispensable dans nos campagnes, les municipalités ont désormais pour obligation de proposer un espace de compostage. Nous pensons donc profiter de l'ouverture du café pour créer une zone où composter les biodéchets. Sa mise en place permettra d'organiser un petit chantier et de partager quelques explications pour assurer son bon fonctionnement.

Toutes les bonnes idées qui peuvent contribuer à nous rendre plus respectueux-ses de l'environnement restent les bienvenues! Nous sommes à votre écoute.

Alors, n'hésitez pas à nous

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

envoyer un mail à :
contact@saintfelixdepallieres.fr
en mettant pour objet :
commission environnement

A bientôt, pour réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvons à notre échelle participer à la transition écologique pour l'avenir de nos enfants.

COMITÉ COMMUNICATION

Les 5 membres du comité communication ont diffusé un total de cinq lettres d'informations en 2024. Nous avons aussi mis à jour les contenus du site internet municipal, tels que l'évolution de la situation sur les anciens sites miniers, les comités participatifs, les acteurs économiques de notre commune. Pour l'élaboration du bulletin municipal 2024 que vous tenez entre vos mains, deux nouvelles personnes ont rejoint notre équipe, pour répondre à un grand besoin de nouvelles énergies et de nouveaux points de vue.

Hélas, le décès de notre ami Joop nous a laissé avec un grand vide. Joop était une source inestimable de connaissances sur les activités de Saint-Félix et des communes environnantes. Homme de grande sensibilité, il savait exprimer ses ressentis et valoriser les qualités de chacun, nous permettant ainsi d'avancer...ensemble.

Si en 2025 vous souhaitez participer au comité ou communiquer une info d'intérêt communal, envoyer un mail à :
contact@saintfelixdepallieres.fr
en mettant pour objet :
commission communication

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

COMITÉ AGRICULTURE

Après une année silencieuse du comité participatif agriculture, le comité revient en 2025 proposer de nouveaux rendez-vous et débats.



Echange avec les agriculteurs de Saint-Félix

Comment se déroule l'installation des jeunes agriculteurs sur la commune ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? Quels moyens ont-ils mis en place pour la commercialisation de leur production ? Quelles sont les solutions envisageables aux problèmes générés par le réchauffement climatique ?

Jeunes agriculteurs et habitats légers

Depuis quelques années, on voit sur des territoires avoisinants la commune des collectifs d'agriculteurs, d'artisans, qui s'installent en habitat léger. Quel est le rôle des municipalités lorsque des demandes sont faites en ce sens ? Quelles sont les normes légales qui permettent aux agriculteurs individuels ou en collectif de s'installer en habitat léger ?

Un contact en la personne de Paul Lacoste membre de l'association Halem France (habitants de logements éphémères ou mobiles association loi 1901) permettra nous l'espérons d'éclaircir ce sujet épineux...

Les arbres champêtres

Fabien Liagre de la SCOP Agrooft et Sylvie Dupart de l'association le Filon vert viendront partager leurs connaissances et compétences sur un plan technique (Essences, plantations, tailles, débroussaillage etc...) et au niveau administratif (Des aides de l'état sont-elles possibles pour des plantations ?)

Ethnobotanique

Le comité proposera des interventions d'Alain Renaux ethnobotaniste au CRNS, (Sainte-Croix-de-Caderle). Plusieurs thématiques peuvent être envisagées, le choix des interventions d'Alain sera soumis aux habitants.

Les dates vous seront communiquées ultérieurement. Le comité vous espère nombreux lors de ces rencontres qui sont des moments d'échange et de convivialité.

LA MINE

En 2024, une bonne nouvelle est tombée avec la décision définitive prise le 18 avril par le Conseil d'État, suite au pourvoi en cassation et à la demande d'Umicore d'annuler le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse.

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas admettre le pourvoi de la société et a donné raison au Ministère de l'Environnement.

Son dernier recours étant épuisé, l'entreprise est obligée d'entamer les travaux précisés dans le jugement de la CAA de Toulouse. C'est-à-dire la gestion correcte des déchets sur le site du Puits 0, dit le Cercle de l'Issart, sur le site de la Mine Joseph et à la Gravouillère.

Mais cette décision a une portée géographiquement bien plus importante, au-delà de nos mines et des Cévennes. Elle est classée C+ et crée une jurisprudence qui peut avoir des conséquences pour beaucoup d'autres sites dans la même situation d'abandon.

Umicore a également été condamnée par le Tribunal Judiciaire d'Alès à rembourser les frais engagés par la commune de Saint-Félix pour analyser la mesure de la pollution du puits N°1. (le puits qui s'est effondré en 2013), et à le combler en suivant les préconisations de l'expert Duparc nommé par le tribunal administratif.

Umicore a fait appel de tous les jugements (Toulouse et Alès)



Les travaux d'évacuation des déchets de la laverie de l'Issart



Le Paleyrolles en contrebas de la laverie de l'Issart et de la mine Joseph.

mais a néanmoins fait procéder à l'obturation du puits en y faisant apposer, à notre demande, un couvercle amovible qui sécurise le lieu.

L'entreprise Séchet missionnée par Minélis, bureau d'études d'Umicore, a effectué les travaux dans la zone de la laverie de l'Issart de novembre 2024 à fin janvier 2025.

4000 tonnes de terres polluées ont été évacuées dans 2 lieux de stockage spécialisés, la décharge industrielle de Bellegarde et un site à côté de Laval. 95% de ces 4000 tonnes sont parties à Laval car leur taux de toxicité était trop élevé pour être stocké à Bellegarde.

L'entreprise a également mis en place un filtre en contrebas de la zone pour limiter la dissémination

des métaux lourds dans le Paleyrolles, composé de pierres et de paille.

Le sol a été recouvert sur 30 cm de galets et de tout-venant et sur 20 cm de terre végétale. Une plantation prochaine de végétaux est prévue.

La mairie sollicitera Umicore pour obtenir les résultats d'analyses annoncés satisfaisants par Minélis, bien qu'il faille attendre une saison avec de la pluie pour faire des relevés et les analyser.

Dans l'année, la dépollution continue dans la zone de la Gravouillère.

Affaire à suivre...

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C'est une obligation légale, et c'est désormais chose faite : au terme de travaux entamés en juin, en collaboration avec le bureau d'études Ris crises, Saint-Félix s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan vise à réagir avec efficacité pour mettre hors de danger les habitants en cas de catastrophe touchant le village, comme le feu, une inondation majeure, un séisme, etc.

Ce plan a donc été finalisé en novembre, après la mise en œuvre d'un exercice de simulation pour les membres du Conseil. Un exercice qui a permis de mettre l'accent sur les difficultés spécifiques que nous pourrions rencontrer, notamment en raison de l'étendue du village, de son caractère boisé, et de la mauvaise couverture de réseau mobile ou internet.

En cas de danger majeur :

La mairie vous avertira par téléphone, par mail, ou par le biais d'un référent de quartier qui fera du porte-à-porte quand cela sera possible. La consigne, dans la plupart des cas, sera de se

confiner chez soi et d'attendre que le danger soit éloigné avant de sortir. Pour cela, il est indispensable de prévoir un minimum de victuailles en stock, des bougies ou lampes torches, et surtout un transistor à piles pour écouter Ici Gard Lozère (ex France Bleu Gard-Lozère), qui diffusera régulièrement des informations concernant la catastrophe en question, et la conduite à tenir. Ce transistor permettra de vous tenir informé même en cas de panne internet ou de panne d'électricité !

L'ensemble du PCS et la liste des référents par quartiers sont consultables en mairie. Toute l'équipe municipale tient à remercier chaleureusement les personnes qui se sont proposées pour être référents de quartier, et ainsi renforcer nos effectifs en cas de besoin.

Un grand merci également aux personnes qui ont proposé du matériel, ou d'accueillir chez elles d'autres habitants si nécessaire.

Un vent de solidarité souffle sur le village!

En espérant que nous n'ayons jamais à mettre en œuvre ce Plan Communal de Sauvegarde...



PLAN LOCAL D'URBANISME: DERNIÈRE LIGNE DROITE

L'année 2025 sera l'année de l'adoption de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Mais il reste encore quelques étapes :

- Finaliser le zonage de chaque parcelle. La plupart d'entre-elles seront en N, zone naturelle ; d'autres en zone A, zone agricole ; une consultation avec les actuel(le)s ou futures agriculteur(trice)s a eu lieu ;
- Finaliser les parcelles abritant les constructions et habitations qui sont pour la plupart dans des périmètres urbanisés correspondant aux hameaux existants. Elles seront dans leur majorité dans des zones U (urbanisées) ;
- Finaliser le projet de cœur de village autour de la mairie grâce à une étude de faisabilité suivie par « Territoire 30, SPL 30 » société d'économie mixte du conseil départemental ;



- Notre PLU se conclura par une enquête publique après l'approbation par les Personnes Publiques Associées (DDTM, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.).

Nous rencontrons des difficultés avec la nouvelle loi

sur le « zéro artificialisation nette », appelée ZAN. En effet elle réduit drastiquement (interdit quasiment) la construction de nouvelles parcelles mais elle maintient la possibilité d'extensions pour toutes les maisons dans le cadre des règles d'urbanisme.

Avec ce PLU nous espérons néanmoins réaliser des objectifs ambitieux :

- Relancer la croissance démographique pour que notre village vive : 215 habitants alors que nous étions 250 il y a peu d'années ;
- Accroître et diversifier l'offre de logements et maisons par un développement maîtrisé : 280 habitants en 2031 ;
- Aller vers une centralité villageoise autour de la mairie, de son nouveau café et de ses services ;
- Soutenir l'activité agricole et valoriser les

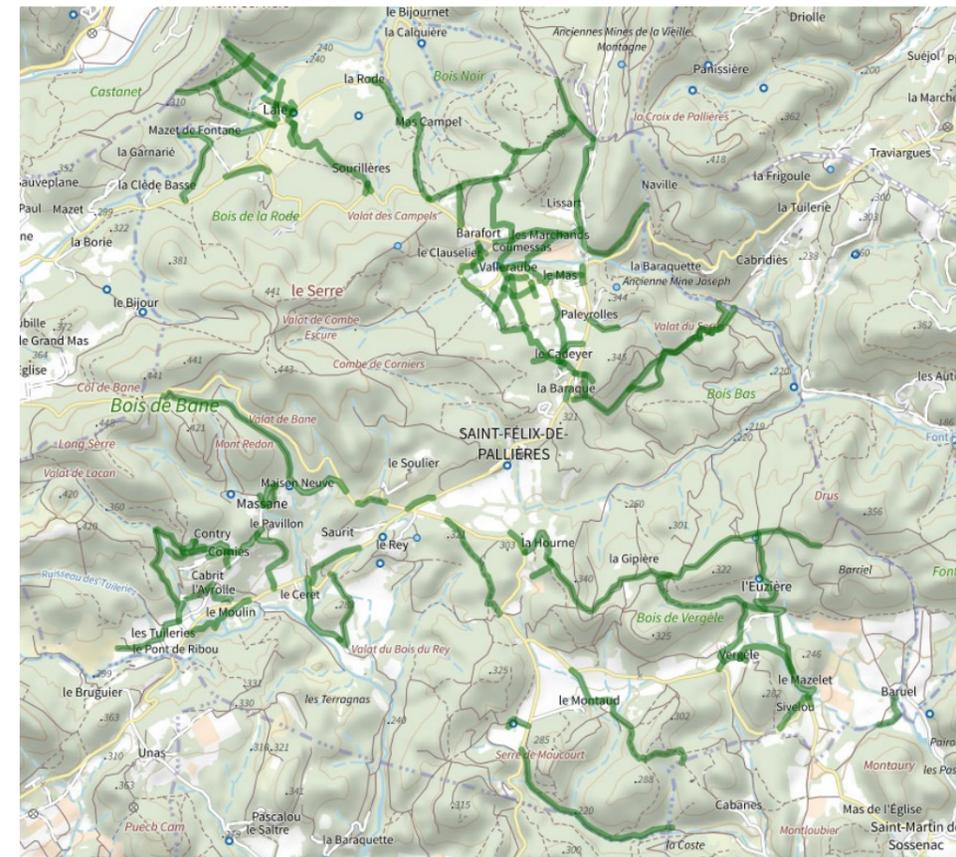
- productions locales comme nous l'avons déjà entamé avec le marché hebdomadaire du mercredi ;
- Favoriser le tourisme en s'appuyant sur le développement agricole ;
- Préserver les paysages et le caractère patrimonial de nos hameaux.

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

LES CHEMINS RURAUX

Où suis-je ? Chemin privé ou chemin public ? Il est fréquent au fil de randonnées de se demander si l'on a le droit, ou non, de passer sur tel ou tel sentier. C'est là qu'intervient la notion de "chemin rural", à distinguer de la voie communale et du chemin privé.

Parce qu'ils font partie du domaine privé de la commune, les chemins ruraux ne sont ni inaliénables, ni imprescriptibles, ce qui signifie que la commune, sous certaines conditions, peut les céder. En outre, celle-ci n'a pas d'obligation d'entretien. Enfin, les chemins ruraux ne bénéficient pas des protections du domaine public, même si des exceptions existent.



Carte numérique des chemins ruraux de Saint-Félix-de-Pallières

Le chemin rural, lui, remplit trois conditions :

- Il appartient à la commune, avec une présomption de propriété.
- Il est destiné à l'usage du public, confirmé par son utilisation ou des actions municipales.
- Il n'est pas classé comme voie communale, bien que l'urbanisation puisse parfois changer son statut.

Le chemin rural a donc un régime hybride : il fait partie du domaine privé de la commune, mais il est utilisé par le public.

CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

Pour autant, parce que leur utilisation est publique, les chemins ruraux servent à la circulation publique (on peut donc s'y promener librement) et sont soumis à des règles de droit public, comme l'enquête préalable pour leur ouverture ou fermeture. Enfin, en tant qu'ouvrages publics, leur conservation est protégée (ex. talus, buses), et la démolition est interdite par principe.

Toujours perdus ? La liste des chemins ruraux est consultable

en mairie. Et pour vous guider, nous avons établi, à partir de cette liste, une carte consultable en ligne à l'adresse suivante : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/chemins-ruraux-saint-felix-de-pallieres_1143526#13/44.0279/3.9213

Flashez ce qr-code!



PARC NATIONAL DES CÉVENNES

ADHÉSION À L'AIRE OPTIMALE

Comme nous l'annonçons dans la dernière lettre d'information, l'extension de l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes aux communes de Vabres et de Saint-Félix-de-Pallières a été officialisée par décret n° 2024-1069 du 26 novembre 2024, publié au journal officiel le 28 novembre 2024.

QU'EST-CE QU'UNE AIRE D'ADHÉSION ?

Comme tous les parcs nationaux français, le Parc national des Cévennes se compose de deux zones : un cœur et une aire d'adhésion.

LE CŒUR, UNE ZONE PROTÉGÉE

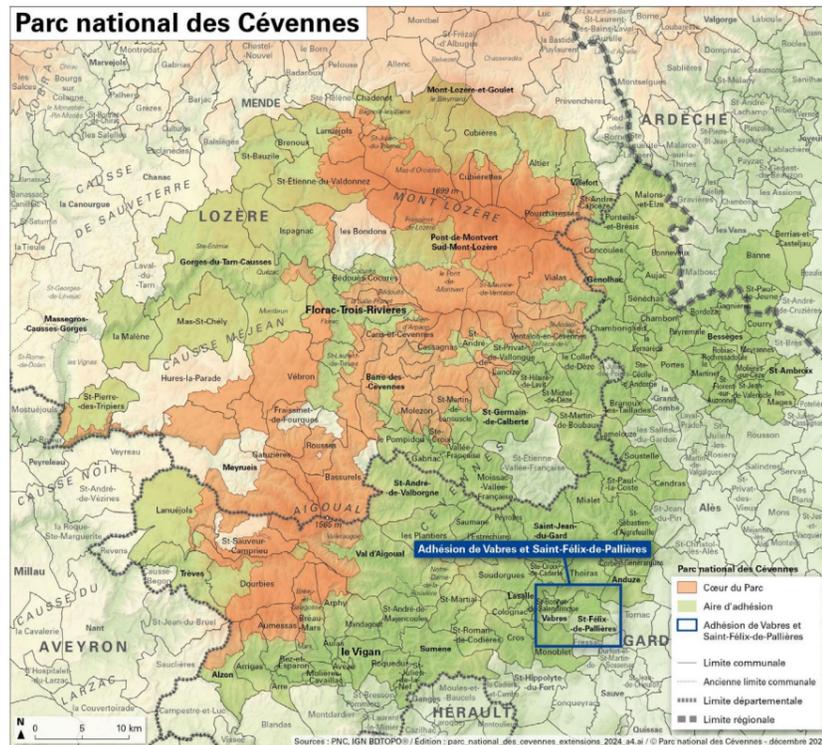
Le cœur concentre les patrimoines naturel, culturel et paysager les plus rares. Sa superficie est de 937 km² répartis sur 39 communes. Pour protéger ce joyau du territoire, une réglementation spécifique s'applique. Elle est définie dans ses grands principes par le Code de l'environnement. Ces règles encadrent les activités humaines. Elles ont ainsi pour objectif de limiter les pressions sur le milieu naturel, d'encourager les comportements respectueux de l'environnement et de préserver la beauté et le caractère du Parc.

UN TERRITOIRE DE PROJETS

L'aire d'adhésion recouvre des territoires ayant une grande proximité à la fois biogéographique et culturelle avec le cœur. Sa superficie est de 2035 km². Elle est constituée des 115 communes qui ont adhéré à la charte du Parc national.

Dans l'aire d'adhésion, l'établissement public accompagne des projets de développement durable, compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. La réglementation spéciale du cœur ne s'applique pas dans cette zone.

Pour consulter la charte du PNC rendez-vous sur le site du Parc National des Cévennes www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-charte



© Kisito Cendrier - Parc national des Cévennes



WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

CHASSE AUX DÉPÔTS

AIDEZ-NOUS À FAIRE DE SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES UN VILLAGE OÙ IL FAIT BON SE PROMENER !

Interpellé par certains administrés qui constatent, ici ou là, épaves, déchets en tout genre, gravats sur des parcelles privées de notre commune, la mairie lance une opération de nettoyage de notre village sur la base du volontariat.

Notre objectif est de limiter la pollution visuelle ainsi que celle des sols et de nos rivières que peuvent engendrer ces dépôts. Ajoutons que certains déchets peuvent être nuisibles pour la faune par absorption (ex : polystyrène, placo, plastiques etc.)

Notre but est d'inciter, d'encourager, et non pas de réprimer. Rappelons néanmoins que même stocké sur un terrain privé, ce type de dépôt, qui relève du Code de l'Environnement, est passible d'amende, et peut faire l'objet d'une obligation d'enlèvement sous astreinte.

DES SOLUTIONS

Vous pouvez faire appel à un épaviste pour faire enlever vos véhicules hors d'usage et pour vos ferrailles à un ferrailleur.

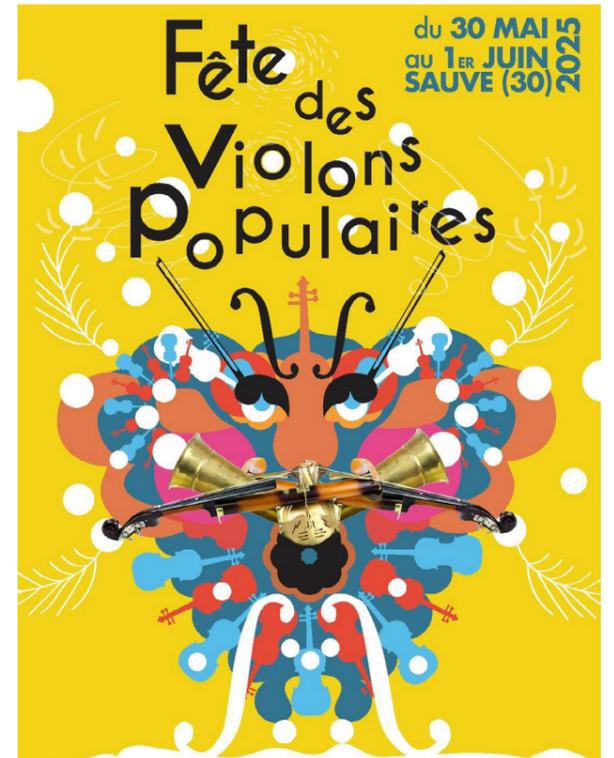
Pour vos encombrants (ex : un vieux réfrigérateur stocké dehors, ou autres), si vous n'avez pas la capacité physique ou le véhicule adéquat pour les amener à la déchetterie de Saint-Hippolyte-du-Fort, vous pouvez demander l'aide de notre agent technique en téléphonant à la mairie au 04 66 61 64 45.

Les déchets verts non broyés ou non compostés peuvent être déposés à l'aire de broyage du cimetière.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

Dans tous les cas la mairie se tiendra à vos côtés pour tenter de trouver une solution à votre problématique.

Toute l'équipe municipale compte sur votre réactivité pour stopper ces pollutions et rendre Saint-Félix plus agréable à vivre. Elle vous en remercie par avance.



LE FÉLIZ CAFÉ : BIENVENUE CHEZ VOUS

L'aventure collective se poursuit dans son nouvel écrin.

Cérémonie officielle le matin, fête enflammée le soir : le 1er février 2025, l'ancienne poste de Saint-Félix est définitivement devenue le Feliz Café.

Une inauguration qui marque l'aboutissement d'un processus engagé en 2020, quand l'équipe municipale alors nouvellement élue s'engageait à créer un lieu convivial, de rencontre, d'échange, de service, de culture, de transmission. Un lieu où il ferait bon passer à Saint-Félix-de-Pallières.

Deux choix importants ont été opérés pour mettre en œuvre ce projet.

Primo, réhabiliter l'ancienne poste, pour bâtir un véritable outil qui puisse accueillir du public. Mission accomplie, les travaux sont à présent terminés, exit l'ancienne poste, bonjour le Feliz Café.

reflète l'esprit de ce projet : c'est une aventure citoyenne qui offre la possibilité à chacun de s'y sentir chez soi, de l'investir de l'énergie qu'il souhaite y apporter.

Bénévole, adhérent, administrateur, chacun s'inscrit dans un engagement sociétal par l'associatif, privilégiant le lien social, la solidarité, la participation, le développement local.

Et chacun selon ses choix, son temps disponible, ses obligations, ses compétences, ses engouements et ses moyens, s'engage dans la dynamique collective au profit de tous.

ENGAGEMENT CITOYEN ET GOUVERNANCE HORIZONTALE

C'est ainsi que le comité participatif « Lieu d'accueil » créé en 2020 est devenu l'association Feliz et Cie, qui rassemble les dix membres de son conseil collégial,



Deuzio, et peut-être plus important encore : les élus ont opté pour que la gestion de cet espace de convivialité soit sur le mode associatif.

Cette forme de gouvernance horizontale était une évidence, puisqu'elle crée d'emblée un groupe de personnes, un noyau de nouvelles relations. Elle

une vingtaine de bénévoles actifs, et quelque 220 adhérents venus de Saint-Félix et des villages environnants.

Le conseil collégial lui aussi fonctionne de manière horizontale, avec ses différentes commissions qui se chargent de la programmation, de l'espace partagés

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

MAIS COMBIEN CE PROJET A-T-IL COÛTÉ ?

Les chiffres sont quasiment arrêtés, les dépenses totales se chiffrent à **441 000 € TTC**.

Notons que ce sont principalement des artisans locaux qui ont effectué les travaux.

En **recettes**, nous avons pu obtenir **248 600 €** de subventions principalement de l'État puis de la région et du département. A cela s'ajoute la **TVA remboursable pour un montant de 60 000 €**.

Le **reste à charge est donc de 132 300 €** financé de la manière suivante :

- **100 000 € d'emprunt** (décision à prendre dans un prochain conseil municipal) qui engendrerait **une mensualité aux alentours de 500 €**. Cette mensualité serait le **loyer payé par l'association** « Félix et Cie » dans le cadre d'une convention de gestion entre la mairie et l'association qui doit être conclue dans les prochaines semaines.
- **32 300 € d'autofinancement** de la commune.

du 1er étage, du marché, de la communication, de l'approvisionnement, de la comptabilité, de l'aménagement du lieu, de la bibliothèque...

2024 : PROVISoire MAIS BIEN VIVANT

Les travaux de réhabilitation du bâtiment ont pris plusieurs mois. C'est donc dans la cuisine de la salle municipale et la place y attenante que le Feliz Café s'est installé provisoirement à l'automne 2023, avec comme point de rendez-vous la Baravane.

L'aventure des dimanches s'est poursuivie : un menu préparé par des bénévoles pour 35 à 70 couverts, et une semaine sur deux, un événement culturel : concert, pièce de théâtre, spectacle ou encore festival du court-métrage proposé par Ciné Facto.

Sont passés par là le groupe Kerchanga, Marion Cousin et Eloïse Decazes, la Fanfare de l'Avenir, les Fanfarons, Agnès Devenne (conteuse) et Jean-Marie Ferrat, Andres Secha Trio, Les Sauviettes, Julia Lùmni, le groupe Anka, Ceven Seas, le spectacle de Lolo des Cousins proposé par la Comcom Piémont Cévenol,



CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

et bien d'autres...

Autres rendez-vous : le mercredi à partir de 14h30, c'est l'heure des jeux et loisirs. Au menu : belote, tarot, scrabble, tricot, le tout parsemé de discussions et de rires. Puis la journée se poursuit avec le marché des producteurs. Et le lundi, c'est soirée lecture.

En 2024 également, deux soirées « film discuss' » ont été programmées le vendredi par la commission programmation du Feliz.

LES APRÈS-MIDI JEUX

Reprenant les activités de l'association d'Anarem Totes depuis maintenant deux ans, les mercredis de 14h30 à 17h30 sont devenus le rendez-vous hebdomadaire pour les joueurs et autres tricoteurs du territoire au Feliz Café.

Un moment convivial avec un groupe d'une quinzaine de personnes qui viennent pour jouer (Scrabble, tarot, belote ou encore tricot), papoter, être ensemble. Evelyne et Frédéric vous y accueillent. Ils proposent un goûter partagé.

Chaque trimestre, il est également proposé une animation : loto, pétanque ou encore un repas préparé collectivement. Vous trouverez le programme sur les réseaux sociaux, par mail si vous êtes adhérent, ou sur demande.

C'est ouvert à tout le monde... Alors venez nous rejoindre...

A TABLE !

Parmentier de brandade, grillades de veau « made in Saint-Félix », blanquette, légumes rôtis, lasagnes, tajines, ceviche, soupes d'ici et d'ailleurs, salades en tous genres, mousses au chocolat, gâteaux variés et autres gourmandises...

Tout au long de l'année, les bénévoles se sont succédés en cuisine pour concocter des plats variés, de saison, le plus souvent à base de produits locaux, avec et sans viande, et vendus à prix accessibles.

Vous souhaitez vous aussi partager votre spécialité ? Envoyez un message à assofelixetcie@gmail.com.



En mai avec le film « Un jeu à soi », histoires entrelacées de trois footballeuses Argentines. En novembre avec « Croquantes », l'histoire d'agricultrices qui s'organisent pour être visibles.

Ajoutons à ces semaines déjà bien remplies nos trois temps forts : un dimanche spécial enfant le 21 avril avec jeux, atelier cirque, attractions foraines, fanfare, vide grenier ; notre 3e fête de la musique, le 21 juin, de plus en plus populaire, avec la rappeuse Lexie T et le groupe Namaz Pamous ; et le désormais traditionnel Noël à Saint-Félix avec son spectacle, celui de la compagnie de la Cour Singulière, ses soupes, ses crêpes, sa tombola avec son lot unique que le vainqueur, comme chaque année, a partagé avec tous les enfants.

2025, UNE NOUVELLE ÉTAPE

Il nous faudra bien une paire de semaines pour prendre nos marques dans le nouveau café le long de la départementale.

Mais déjà l'équipe du conseil collégial de l'association Félix & Cie s'active pour mettre en place l'espace d'activité et le coworking au 1er étage. Par ailleurs, elle projette d'ouvrir une ou deux matinées en semaine, d'organiser une soirée le vendredi chaque mois, de mettre en place la nouvelle bibliothèque et l'épicerie. L'inauguration du bâtiment est une étape clef, pas un aboutissement. L'histoire ne fait que commencer.

Pour suivre la programmation du Feliz Café, il faut suffira lors de votre passage au café de payer votre adhésion 2025 à prix libre à l'association Félix et Cie.

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

PRODUITS LOCAUX, PETITE RESTAURATION ET CONVIVIALITÉ

BILAN TRÈS POSITIF POUR LE RENDEZ-VOUS DU MERCREDI SOIR

Qui l'eût cru ? Depuis son lancement, en octobre 2023, à l'initiative des bénévoles de l'association Félix et Cie, le rendez-vous des producteurs et productrices est devenu un incontournable du village et de ses environs.

“C'est une innovation pour ce village qui permet de faire connaître les producteurs locaux, un moment de rencontre et de convivialité”, témoigne un couple de clients fidèles de Fressac.

Chaque semaine – hors trêve hivernale – des dizaines de personnes se pressent sur les étals toujours plus nombreux, puis se retrouvent autour d'un verre, ou d'une gourmandise achetée sur place.

L'été, ventes et tables se sont déplacés sous les platanes près de l'église, drainant locaux et touristes de passage attirés par le bouche-à-oreille et la

banderole pastel accrochée le long de la route.

En hiver, c'est autour d'un brasero que l'on se réchauffe en buvant thé ou vin chaud après ses courses. Avec toujours, au centre, le cœur battant de ce rendez-vous : la désormais fameuse “Baravane” du Feliz Café, tenue par une joyeuse bande de bénévoles qui ne comptent pas leur temps.

Preuve de ce succès : au fil des mois, l'offre s'est étoffée, les producteurs et productrices nous confiant que ce rendez-vous du mercredi est devenu un moment important dans leur semaine. Pas mal pour un petit village !

Reprise des ventes mi-février, puis rdv tous les mercredis, de 17h à 19h, devant la mairie.



CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

ESPACE D'ACTIVITÉS ET CO-WORKING

Le Feliz Café accueille désormais un espace d'activités et de coworking au 1er étage.

Refait à neuf, il est modulable, offrant ainsi la possibilité d'y organiser des ateliers, lieu de réunion, de conférences ou stages, et d'un espace de travail partagé pour 4/5 personnes, avec imprimante et accès à la kitchenette.

Il pourra également servir de lieu de résidence puisqu'il dispose d'une pièce de vie avec un canapé convertible, d'une kitchenette équipée et d'une salle de douche. Il est également envisagé de l'accueil touristique en haute saison (sur un format à définir).

Il ouvrira aux coworkers dès le 1er février et accueillera ensuite les animations et ateliers selon un programme défini.

Si vous avez des envies ou bien des propositions, n'hésitez pas à contacter l'équipe par mail (assofelixetcie@gmail.com) ou bien à venir nous rencontrer sur les temps d'ouverture.



Ludovic "Les Jardins du Moulin", Saint-Félix-de-Pallières - Maraîchage bio



Brigitte, Monoblet - Frites



Patrick, Saint-Nazaire-des-Gardies - œufs fermiers et charcuterie



Vincent et Martha "Le Mas de Paul", Vabres - Apiculture et maraîchage en conversion bio



Ronald et Wilma "Le Mazelet" Saint-Félix-de-Pallières - Vins bio



Fabrice "AnaFabri", Tornac - Kiwis, fraises, asperges, pommes de terre et amandes biologiques



Anne "Palmarini Cake Design", Saint-Félix-de-Pallières - Pâtisserie fine



Sophie "Jade Coquillages", Marseillan/Alès - Poissons et coquillages



Nancy et Lucas "L'Oustal des parpagnas", Saint-Félix-de-Pallières - Fromages de chèvre



Marie & Nico "Fala'Chiche", Sauve - Falafels et galettes de légumes



Olivier "Fabriquette", Lasalle - Ail des ours et légumes en saumure



Lori "Le Fournil Gourmand", Pailhès - Pains bio

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

DES ARBRES ET DES FERMES

LES PROJETS LOCAUX DE PLANTATIONS AGROFORESTIÈRES

Dans le cadre de ses activités, la Société Coopérative Agroof, basée à Boisset mais qui compte deux de ses salariés-associés à Saint-Félix, Hélène Le Gallic et Fabien Liagre, organise des chantiers de plantations d'arbres pour les agriculteurs du Gard et plus largement dans le sud-est de la France.

Ces projets sont par définition agroforestiers : Agroof cherche à mettre en place des arbres pouvant répondre aux besoins des agriculteurs, que ce soit pour la protection du sol, des cultures, la biodiversité, mais aussi pour la production de fruits ou de fourrages.

Deux projets ont lieu sur la commune de Saint-Félix-de-Pallières. Le premier a été planté début 2024 à la ferme de l'Oustal des Parpagnas chez Nancy et Lucas, et le second est prévu en février 2025 au Moulin d'Arnaud, chez Ludo.

LE PROJET L'OUSTAL DES PARPAGNAS

Chez Nancy et Lucas, l'objectif était de fournir du fourrage d'été pour les animaux, en plantant notamment du mûrier blanc, riche en protéines, et pour assurer un microclimat plus ombragé pour les animaux de la ferme.

Des fruitiers divers complètent la plantation pour



Le jour de la plantation à l'Oustal de Parpagnas avec des bénévoles de la commune et Leader Alès

Un troisième projet est en préparation, pour accompagner l'installation de Théo Sala dans le cadre de son futur élevage de chèvres et de porcs en prairie.

Le jour de la plantation à l'Oustal de Parpagnas avec des bénévoles de la commune et Leader Alès

produire des fruits, pour l'autoconsommation mais aussi pour les enfants lors des visites pédagogiques.

LE PROJET DES JARDINS DU MOULIN



Aux Jardins du Moulin

Chez Ludo, le projet comporte à la fois des haies brise-vent, mais aussi des haies fruitières, pour l'autoconsommation et pourquoi pas pour de futures ventes au marché de Saint-Félix.

Enfin, une oliveraie, qui sera associée à terme à l'élevage de poules pondeuses, est également prévue sur une des parcelles de la ferme. Tout comme chez Nancy et Lucas, la plantation sera réalisée grâce au soutien d'entreprises locales via l'association LeaderAlès et se fera en mode participatif sur une journée.

Un troisième projet est en préparation, pour accompagner l'installation de Théo Sala dans le cadre de son futur élevage de chèvres et de porcs en prairie.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

ASSOCIATIONS

1 WATT

La Compagnie 1 Watt est née en janvier 2004 à Saint-Félix-de-Pallières où se trouvent sa salle de répétition et ses bureaux. Elle est co-dirigée par Pierre Pilatte et Sophie Borthwick.

Elle crée des spectacles visuels et absurdes pour l'espace public.



Lors des représentations, les acteurs, musiciens, danseurs, plasticiens courent les rues, jouent le jeu, dansent, sautent, construisent des murs au milieu des places, marchent de travers, se prennent les bordures les portes, racontent des histoires sur les places des villes et des villages. Entre 2015 et 2021 nous avons eu le plaisir de construire plusieurs balades-spectacles dans notre village avec la complicité d'habitants et d'artistes locaux. Nous nous produisons partout en France, parfois ailleurs en Europe et même plus loin.

Suivre nos activités sur <https://1watt.eu>
Contact : ppilatte@1watt.eu

ADAMVM

L'Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne, association d'intérêt général, oriente son activité vers l'information et la sensibilisation. Pour répondre à son objet, elle reste en état d'alerte et effectue une veille sur les événements liés à l'après-mine sur le piémont cévenol.

Ainsi, en 2024, nous avons guidé plusieurs journalistes de différents médias, tels que le Monde, France 2, France 3, RFI, TF1, Objectif Gard, et participé à une

conférence du FESTISOL à Montpellier. Aussi, lors de notre assemblée générale, a eu lieu la première projection du documentaire "Drôle de digue" de Bernard Richard.

En avril, le Conseil d'Etat a validé le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse (voir article Mines). En s'appuyant sur cette décision de justice, ADAMVM a alerté les mairies de Durfort et Fressac sur la pollution due aux anciens sites miniers de leurs communes dont l'exploitant est aussi Umicore. En octobre dernier, une réunion publique s'est tenue à Durfort, organisée par les mairies, afin de rendre

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR



public un rapport de Géodéris datant de 2022. Après lecture du rapport de Géodéris, ADAMVM a rédigé une première analyse soulevant des questionnements et des préconisations insuffisantes, que nous avons partagée avec les différents acteurs concernés.

Par ailleurs, ADAMVM diffuse une lettre d'informations trimestrielle à toute personne souhaitant suivre nos actions, et tient à jour son nouveau site internet avec des actualités régulières et la mise à disposition des différents rapports.

Afin d'informer précisément sur l'état de pollution des sols et des cours d'eau, une carte affichant les données est en cours d'élaboration avec l'aide d'un développeur, Rémi Jamin.

En 2025, ADAMVM reçoit **SYSTEXT** pour une conférence sur le résultat de leur étude sur l'après-mine en France métropolitaine. Celle-ci avait pour objectif de mettre en exergue les réalités humaines, sociales et environnementales associées. Cette conférence aura avoir lieu le **17 mai 2025 à la salle Péllico d'Anduze**.

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra à la salle communale de Saint-Félix-de-Pallières le 15 mars 2025.

L'association a perdu un ami et un pilier en la personne de Joop van Helmond décédé le 15 décembre dernier. Joop était très investi dans notre

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

action militante. De bons conseils et avec sa grande connaissance de l'histoire des mines, il manquera à notre activité et à nos cœurs.

Infos détaillées et abonnement à la lettre d'info : adamvm.fr

CINÉFACTO

Cinéfacto (initiation, réalisation et diffusion cinéma/audiovisuel) est installé depuis l'année 2000 sur Saint-Félix.

L'association intervient régulièrement en région Occitanie en milieu scolaire, collèges et lycées, sur le thème de l'éducation à l'image par le biais de réalisations de films en images réelles et de films d'animation.

Cinéfacto produit et réalise également des films professionnels : le court-métrage « Âme son » a été sélectionné officiellement au Festival national du film d'animation de Rennes en 2022.

Outre les réalisations de films pour la Séance lasalloise / Festival international du film documentaire de Lasalle, Cinéfacto apporte son soutien aux acteurs culturels gardois par le prêt de matériel, la réalisation de teasers, des interventions ou des projections dédiées.

Nous travaillons actuellement sur le tournage

du film d'animation en Stop Motion de Nicolas Goret, « L'Arbre de Basile », une escapade dans les montagnes cévenoles, un conte magique autour de la transhumance.

L'association est soutenue par le Conseil départemental du Gard.

Côté diffusion, la traditionnelle **Fête nationale du court-métrage, pour sa dixième année, aura lieu à la salle communale de Saint-Félix le dimanche 23 mars 2025.** On compte sur vous !

Pour suivre nos actualités et événements, n'hésitez pas à vous rendre sur le site : cinefacto.org
Lionel Marchand / Cinéfacto 04 66 61 78 65



ENERGIE VITALE

Renforcer le système musculaire, créer de l'espace dans les articulations pour défaire les tensions, soulager les douleurs, retrouver l'équilibre tonique : le EU-Pilates Strech est une combinaison de contractions/étirements, mouvements lents et conscients. C'est aussi entrer en soi, apprendre à se connaître. Ecouter, sentir, observer, respirer, dans le mouvement et l'immobilité.

Accessible à un large public.

Le lundi de 18h à 19h

Le vendredi de 10h à 11h

Salle de la mairie Saint-Félix-de-Pallières

Valérie : 06 51 82 78 30 - BE d'éducatrice sportive.

Merci de laisser un message ou un sms.

TORNAMAI

L'association Tornamai a été créée à Saint-Félix-de-Pallières en 2006, avec l'objectif de participer au dynamisme de la vie culturelle locale, à la création et à la transmission en musiques et danses traditionnelles, à la recherche ethno-musicologique, et à l'organisation d'événements.

Tornamai s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de partage, valorisant la convivialité et le respect.

L'association organise la Fête des violons populaires qui a lieu à Sauve le premier week-end de juin et elle équipe un studio d'enregistrement (studio La Dralha) qui accueille aussi des petites formes de concerts et de spectacles.

COOPÉRATIVE

ÉDITIONS DU CERISIER

1985-2025. Les Editions du Cerisier ont 40 ans !

Depuis quarante ans, le merle moqueur, la cerise au bec, s'obstine à ouvrir des fenêtres sur le monde. Plus de trois cents titres aujourd'hui trouvent leur place dans les différentes collections : Théâtre-Action (théâtre), Faits et Gestes (romans et récits), Griottes (nouvelles), Cerisier Noir (polar), Quotidiennes (récits de vie), Place Publique (sciences humaines).

Parmi quelques titres parus en 2024 :

« Je vous écris de Gaza sous les bombes » de Hossam Al-Madhoun a fait l'objet de nombreuses lectures publiques à quatre voix. Et notamment à Saint-Félix, dans la salle municipale, le 25 janvier ;

« L'Enfant Do », d'Eva Battaglia, que l'auteure est venue présenter à Saint-Félix, le 26 juin.

Mais aussi :

« Petits mots du dimanche matin » d'Emile Hesbois, chroniques écolo-socio-politico-poético-rurales, en version bilingue français-wallon ;

« L'Héritage assassin » roman d'investigation de Jean-Pierre Griez, sur certaines faces occultées du génocide rwandais de 1994 ;

« Margherita, une enfance sicilienne » de Carmelo Virone, un récit nourri de ses conversations avec sa mère, sur sa vie d'avant l'immigration.

Et tant d'autres fenêtres encore, que vous pourrez découvrir sur notre catalogue en ligne :

<http://editions-du-cerisier.be>.

Pour nous joindre: editionsducerisier@proximus.be ou tél. 04 66 61 82 49

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

LE PERSIL DE CHEVAL REVIENT AU GALOP!

PLEINS FEUX SUR UNE PLANTE INVASIVE, LE MACERON

Nom latin : *SMYRMIUM OLUSATRUM* **Famille des** *Apiacées (Ombellifères).*

Noms communs : maceron potager, grande ache, persil de cheval...

C'est une plante comestible, originaire de Méditerranée et de l'Atlantique. Elle aime les terrains en friche, relativement humides. A Saint-Félix-de-Pallières, elle a colonisé les hameaux du Mas, de Valleraube, du Clauselier, des Marchands, et elle a atteint Barafort... Elle est présente également à La Hourne, et à Monoblet.

Plusieurs zones de végétation se côtoient dans notre commune : celles où les chênes verts dominant, et celles plus humides où sont aussi implantés frênes, micocouliers, châtaigniers ainsi que des arbres et arbustes méditerranéens (érables de Montpellier, arbousiers, laurier-tin...). C'est cette zone plus humide que le maceron préfère.

De quatre-vingts centimètres à 1,5m, voire 2m, le maceron domine toutes les autres herbes spontanées dans un pré. Ses



fleurs jaunes en ombelles qui, assemblées, forment une sphère (ombelles d'ombellules), fleurissent d'avril à juillet, deux fois. Cette plante, jadis cultivée au Moyen-Âge, est tombée en désuétude dans les jardins et a été remplacée par le céleri.

Sa racine pivotante, difficile à extraire du sol, ses feuilles vert clair composées de folioles larges et dentelées, sa tige, creuse à l'intérieur qui ressemble à celle de l'angélique (l'angélique sert à fabriquer les fruits confits verts et ses graines à maturité font du maceron une plante comestible : sa racine quand elle est jeune ainsi que ses jeunes feuilles peuvent être consommées crues en salade, ou cuites, et ses graines noires peuvent être utilisées comme du poivre. Ce sont ces mêmes graines noires qui, tombées tout près de la



plante-mère, se ressemblent toutes seules. Voilà comment le maceron gagne du terrain dans les zones en friche.

Il est possible d'acheter des graines de maceron dans certains magasins bio comme plante « oubliée ». Elle était recommandée au Moyen-Âge comme plante potagère mais abandonnée maintenant.

Le seul problème est sa facilité à coloniser les bords de chemin, les terrains peu cultivés, les friches. Et la seule manière de s'en « débarrasser », c'est de la couper dès son apparition, ce qui impose de tondre rapidement pour ne pas se laisser envahir, car elle gagne facilement du terrain en fleurissant deux fois. Une fois adulte, c'est-à-dire haute et prête à fleurir, sa tige devient difficile à couper. Heureusement, ce n'est pas une plante toxique.

Le souci donc, c'est qu'elle est envahissante, très envahissante.

Gérard Ducerf, botaniste, propose comme théorie que la présence presque exclusive d'une plante indique un sol avec des caractéristiques parfois problématiques. D'après lui, la présence du maceron indique un engorgement des sols en eau, ainsi qu'un sol riche en matières organiques archaïques qui seraient à l'origine de « sa colonisation ».

Toujours d'après ce spécialiste des plantes bio-indicatrices, le maceron posséderait quelques propriétés médicinales : antiscorbutique, stomachique (facilitant la digestion), antiasthmatique, diurétique, apéritive et dépurative. Il ne donne toutefois pas d'autres renseignements sur la manière de l'utiliser : il vous faudra donc vous renseigner plus avant si vous souhaitez bénéficier de ses bienfaits supposés.

Pour plus d'informations sur cette plante, voici quelques liens supplémentaires :

- *Encyclopédie des plantes alimentaires*, Michel Chauvet, Éditions Belin, 2018.
- *Encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales*, Gérard Ducerf, Éditions Promonature, 3 volumes, 2008, 2014, et 2013.
- *Article sur le maceron* : <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Maceron>
- *Schéma d'une ombelle d'ombellule* : <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Ombelle>

PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE DE DURFORT, UNE SOURCE D'INSPIRATION?

Dans la commune voisine, à Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac, un parc photovoltaïque produit de l'électricité depuis septembre 2024.

Ce parc est issu d'un projet citoyen porté par la SAS coopérative Energie citoyenne des Lucioles (ECL). Nous avons eu un entretien avec David Authelain, membre du conseil de gestion de ECL, pour partager cette expérience et donner matière à réflexion.

LES PRÉMICES

En 2016, un groupe de citoyens et d'élus a envisagé d'utiliser une ancienne décharge municipale pour y installer un parc photovoltaïque, inspirés par un projet similaire à Aubais. Ce projet a donné naissance à l'association "Les Lucioles citoyennes", après l'opportunité d'un appel à projet régional. La région proposait un financement participatif, où chaque euro investi par un citoyen était doublé par la région, jusqu'à un plafond de 100000€.

L'APPROCHE

L'association a alors organisé des réunions publiques et participé à des manifestations locales pour expliquer le projet et fédérer ainsi les citoyens. Cependant, après ces actions peu efficaces en termes de collecte, les Lucioles se sont inspirées des réunions d'une célèbre marque de boîtes en plastique pour informer et discuter en petit comité autour d'un verre entre amis et amis d'amis.

LA COLLECTE

La participation a été au-delà des objectifs fixés : 200 000€ citoyens ont été récoltés. Ainsi, avec les 100 000€ de la région Occitanie, le projet a pu se développer avec le financement nécessaire, même s'il a fallu faire l'avance de trésorerie. La création d'une SAS coopérative a été nécessaire pour le

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

montage financier. A la différence des SAS classiques, la coopérative donne une voix à chaque sociétaire, quel que soit le nombre de parts sociales que ce dernier détient. 291 personnes, depuis Durfort jusqu'à La Réunion, ont acquis des parts sociales et/ou ouvert des comptes courants d'associé.

LE CHANTIER



Ainsi, entre mai et juin 2024, grâce au bail de 30 ans convenu en 2016 avec la mairie pour ce terrain de 6000m² et aux financements citoyens, régional et au soutien d'Enercoop et de l'ADEME, et aussi grâce à leur enthousiasme, environ 45 personnes guidées par l'installateur professionnel ont posé 630 panneaux photovoltaïques (fabriqués en Alsace, et composés de silicium) sur 84 gabions (caissons remplis de cailloux). Cela a représenté 1350 heures de travail cumulées pendant lesquelles les compétences mutuelles se sont complétées et les expertises affinées.

LE BÉNÉFICE

Ceux qui ont placé une épargne en comptes courants d'associés seront remboursés sur 15 ans avec un taux d'intérêt à 3%. Au fil des 30 années de production prévues, la coopérative souhaite redonner 3000€ par an aux associations locales en lien avec l'éducation et l'environnement. Ainsi la prime

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

de la région sera redistribuée aux territoires. Au-delà, l'utilisation des bénéfices restants, engendrés par la vente de l'électricité, sera discutée en assemblée générale, probablement pour le soutien à d'autres projets. Cependant, la finalité n'est pas spéculative, et les bénéfices obtenus s'apprécient principalement sur les plans humain et intellectuel.

LA PRODUCTION

L'objectif annuel de production s'élève à 360000kw par an achetés par Enercoop et consommés au plus près. Cela représente la consommation de 140 foyers sans prendre en compte le chauffage.

LA MOTIVATION

La mobilisation des investisseurs découle du désir d'agir pour l'environnement et de lutter contre le réchauffement climatique, mais de manière collective, en tant que citoyens actifs, sans attendre des décisions des pouvoirs publics ou des multinationales. Leur motivation se résume à l'idée de « se battre pour » plutôt que de « se battre contre ».

LE CONTRE

En tant que Saint-Féliciens, on peut se poser la question de l'impact de l'extraction minière nécessaire à la fabrication des panneaux photovoltaïques. Cette question ne sera pas traitée ici car elle appelle une réponse complexe et nuancée.

Cependant, au regard de cette expérience collective, on peut conclure ainsi: **il n'existe pas d'énergie propre exceptée la chaleur humaine!**

Merci à David Authelain, membre du conseil de gestion de ECL, pour avoir partagé cette expérience, et au conseil de gestion pour sa relecture.

L'ÉTAT DES COMPTES 2024

Voici la situation provisoire des finances de la commune à mi-décembre.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement réelles ont été de 221 389€, pour une prévision de 219 700€. Elles se composent de trois groupes principaux :

- les impôts & taxes : 116 947€ (prévision 141 800€)
- les dotations de l'Etat : 80 862€ (prévision 53 700€)
- les produits de gestion, loyers et divers : 22 880€ (prévision 23 500€)

S'y ajoutent les excédents cumulés des années précédentes (recettes réelles diminuées des dépenses réelles de l'année précédente) pour 134 700€, dont 30 000€ ont été "capitalisés" (c'est-à-dire directement portés en investissement).

Total des recettes réelles de fonctionnement cumulées : 326 098€ (221 389€ + 104 709€ d'excédents cumulés) ; elles étaient de 310 000€ en 2023, 308 000€ en 2022 et 302 000€ en 2021.

Sur cette base de recettes provisoires hors excédents cumulés de 221 389€, les dépenses provisoires 2024, regroupées en trois groupes principaux sont de 189 065€ :

- Charges courantes et de gestion : réalisé 33 238€
Ces charges comprennent les fournitures, carburants, frais d'entretien, assurances, indemnités, électricité, cotisations, impôts, internet, subventions versées...
- Charges de personnel : réalisé 65 062€
- Autres charges, (dont contribution au FNGIR) : réalisé 31 543€

L'excédent 2024 de recettes sur les dépenses de 41 300€ viendra s'ajouter aux excédents cumulés des années précédentes et permettra la poursuite équilibrée de nos investissements.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

En 2024, côté investissements, pour un total de 365 700€, les travaux ont essentiellement concerné :

- 345 000€ de travaux de transformation de l'ancienne poste en café-lieu d'animation du village (dont les travaux ont démarré en 2023) ;
- 11 800€ de frais de voirie d'études et de taxes ;
- 8 900€ de frais financiers (remboursement emprunt).

Ces dépenses sont couvertes par les recettes d'investissement provisionnelles votées dès 2022 et reportées en 2024 pour 503 600€.

Sur les subventions prévues pour la rénovation de l'ancienne poste (224 600€), 42 600€ ont été encaissées en 2024, le solde le sera une fois les travaux achevés. L'emprunt prévu de 100 000€ sera également activé en 2025.

Les recettes d'investissement perçues en 2024 ont représenté un total de 87 560€, comprenant divers remboursements par l'Etat (TVA, taxes d'aménagement) pour 7 000€, les subventions pour 42 600€, et la part d'excédents de fonctionnement de la commune capitalisés pour 36 000€.

Les dépenses de 365 700€ réalisées en 2024 sont couvertes par 87 560€ de recettes et font donc apparaître un déficit d'investissement de 278 100€. Ce déficit purement comptable sera couvert, en 2025, par le solde de subventions et l'emprunt tous deux prévus.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le village n'a pas connu de naissance en 2024.

MARIAGES

Félicitations aussi à celles et ceux qui se sont unis sur la commune:

- LEBLANC Olivier et GREZE Sophie le 24/02/2024
- RAJAONARISOA Njaka et AGNEL Léa le 31/08/2024

NOUVEAUX HABITANTS

Officiellement, nous sommes 207 habitants sur la commune mais les nouveaux venus depuis 2021 n'ont pas été comptabilisés. Bienvenue à eux!

- CHECINSKI Belinda et sa fille

DÉCÈS

Et toutes nos pensées vont aussi vers celles et ceux qui nous ont quittés en 2024 ainsi qu'à leur famille.

- GUERET Pascal le 06/02/2024
- FLOHR Delphine le 06/10/2024
- VAN HELMOND Joop le 15/12/2024



AGENDA

6 mars : AG de Félix et Cie

15 mars : AG de l'ADAMVM

31 mai et 1^{er} juin : Fête des Violons Populaires Sauve.

1^{er} août : Cinéma sous les étoiles proposé par la Comcom Piémont Cévenol

FELIZ CAFÉ

Les mercredis : après-midi jeux 14h30 à 17h30 et marché des producteurs de 17h à 19h.

Le dimanche : de 11h à 15h

Du lundi au vendredi de 9h à 18h coworking

Vendredi 14 février : sortie de résidence de la Cie Chaloupâte

Dimanche 16 février : le groupe Lahira, Olivia et Purya

Vendredi 7 mars : bal trad avec le groupe Tornamai en duo

Dimanche 23 mars : Festival du court-métrage proposé par Cinéfacto à 17h

Mardi 25 mars : soirée veillée conférence de l'ethnologue Anais Vaillant

Dimanche 30 mars : groupe UFUG Pascale Valente

Vendredi 4 avril : spectacle théâtre absurde Claire Rengade et Etienne Roche

Vendredi 9 mai : Barbès 35

Mercredi 11 juin : « Pile ou caisse », spectacle de la Comcom Piémont Cévenol

Samedi 21 juin : Fête de la musique

Dimanche 14 décembre : Noël à Saint-Félix

Comité de rédaction :

Le comité participatif communication, Ludovic Gonty, Hélène Le Gallic, Pierre Pilatte et Sylvie Raymond.

Photos : Christian Laune, Lucio Hornero, Fabien Liagre, Luka Pilatte, Joop Van Helmond, Les lucioles citoyennes

Merci aux élus, au personnel de la Mairie, aux bénévoles des comités, associations, producteurs, à Fabien Liagre et à David Authelain.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

